

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – ENSM

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE - ENSM

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions de vente des prestations et formations dispensées par l'ENSM pour ses usagers, sur ses sites de Saint Malo, Le Havre, Saint Malo CESAME, Nantes, Marseille ainsi que pour les formations dispensées en intra entreprise. L'ENSM et ses usagers sont nommés « Partie » ou « Parties » dans ce document.

Article 1 - Purpose

These general conditions of sale define the conditions of sale of the services and training provided by ENSM for its users, on its sites of Saint Malo, Le Havre, Saint Malo CESAME, Nantes, Marseille as well as for the training provided within the company. The ENSM and its users are referred to as "Parties" or "Parties" in this document.

Article 2 – Contractualisation

Les inscriptions en formation professionnelle ou continue se font par le biais d'une pré-réservation par email ou par téléphone confirmée par email. L'inscription définitive est confirmée par l'ENSM à la réception de la convention de formation préalablement envoyée par l'ENSM et signée par les parties. L'utilisateur accepte un retour de la convention signée par email. Sur sa demande, la convention peut être envoyée par courrier postal.

L'ENSM se réserve le droit de réattribuer les places pré-réservées si la ou les conventions ne lui sont pas parvenues signée(s) 10 jours ouvrables avant le début de la formation concernée.

Article 2 - Contractualization

Registrations for professional or continuing training are made by means of a pre-booking by email or by telephone confirmed by email. The final registration is confirmed by ENSM upon receipt of the training agreement previously sent by ENSM and signed by the parties. The user accepts a return of the agreement signed by email. Upon request, the agreement can be sent by post.

ENSM reserves the right to reallocate pre-booked places if the agreement(s) have not been signed 10 working days before the start of the training concerned.

Article 3 – Prérequis

Pour certains stages (notamment STCW mais pas exclusivement) des prérequis sont nécessaires pour suivre le stage. Ils sont indiqués dans les fiches descriptives des stages. L'utilisateur s'engage à les respecter et reste seul responsable de leur respect.

Le non-respect des prérequis peut affecter la capacité du stagiaire à acquérir les éléments enseignés pendant la formation. Dans le cadre d'une formation certifiante et dans ces conditions, l'ENSM se réserve le droit de ne pas délivrer l'attestation en fin de formation.

Article 3 - Prerequisites

For some internships (notably STCW but not exclusively) prerequisites are required to complete the internship. They are indicated in the descriptive sheets of the internships. The user undertakes to

respect them and remains solely responsible for their respect.

Failure to meet the prerequisites may affect the trainee's ability to acquire the elements taught during the training. Within the framework of a certifying training and under these conditions, ENSM reserves the right not to issue the certificate at the end of the training.

Article 4 – Documents

La signature par les parties du ou des documents « accord de formation » ou « convention de formation » implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Cette signature implique également le respect du règlement intérieur de L'ENSM et l'acceptation de ses termes par le stagiaire en formation. Ce règlement est disponible sur demande ou via le lien suivant : http://www.supmaritime.fr/pdf/RI_ENSM_2013.pdf

Article 4 - Documents

The signature by the parties of the document or documents "training agreement" or "training agreement" implies the acceptance of these general terms and conditions of sale.

This signature also implies compliance with the ENSM's internal regulations and acceptance of their terms by the trainee in training. These rules are available on request or via the following link: http://www.supmaritime.fr/pdf/RI_ENSM_2013.pdf

Article 5 – Attestations

L'ENSM se réserve le droit de ne délivrer l'attestation de suivi de stage et/ou l'attestation SCTW correspondante qu'à réception du complet paiement de la formation ou du stage.

Article 5 - Certificates

ENSM reserves the right to issue the internship follow-up certificate and/or the corresponding SCTW certificate only upon receipt of full payment for the training or internship.

Article 6 – Tarifs

Les tarifs des stages sont appliqués par stagiaire. Ils sont nets et non assujettis à la TVA.

Pour le cas d'entreprises demandant un stage complet, le tarif peut être étudié par stage et à la demande.

Les tarifs sont fixés par le conseil d'administration de l'ENSM. Sauf accord entre les parties, ils sont garantis et fixés par la signature de la convention. Les tarifs de formation comprennent :

- Le nombre d'heures de formation prévues par la formation et précisé dans la convention ;
- L'enseignement par des professeurs de l'ENSM ;
- Les locations et utilisation de salle(s) et/ou, le cas échéant, de simulateur(s);

- Si besoin, la documentation pédagogique nécessaire à la formation.

Le tarif ne comprend pas les transports, la restauration et l'hébergement. Sur demande, des solutions peuvent être proposées sur l'ensemble des sites de l'ENSM (Le Havre, Saint Malo, Nantes, Marseille).

Article 6 - Rates

Internship rates are applied per intern. They are net and not subject to VAT.

For companies requesting a full internship, the rate can be studied per internship and on request.

The fees are set by the ENSM Board of Directors. Unless otherwise agreed by the parties, they are guaranteed and fixed by the signature of the agreement. The training rates include:

- *The number of hours of training provided for in the training and specified in the agreement;*
- *Teaching by ENSM professors;*
- *The rental and use of room(s) and/or, if applicable, simulator(s);*

- *If necessary, the pedagogical documentation necessary for the training.*

The price does not include transport, food and accommodation. On request, we can also provide solutions can be proposed at all ENSM sites (Le Havre, Saint Malo, Nantes, Marseille).

Article 7 – Propriété intellectuelle

L'ENSM reste propriétaire des droits de propriété intellectuelle de toute nature (cours, photocopié, dessins, modèles, et tous autres documents élaborés par l'ENSM et donnés pendant la formation), des savoir-faire et des connaissances qu'elle possède au moment de la signature de la convention.

Les documents, propriétés de l'ENSM, communiqués au client dans le cadre de la préparation et de l'exécution de la convention ne pourront être utilisés par le client de manière commerciale, sauf accord écrit entre les parties.

Article 7 - Intellectual property

ENSM remains the owner of all intellectual property rights of any kind (courses, handouts, drawings, models, and all other documents developed by ENSM and given during the training), know-how and knowledge that it possesses at the time of signing the agreement.

The documents, which are the property of ENSM, communicated to the client in the context of the preparation and execution of the agreement may not be used by the client in a commercial manner, unless otherwise agreed in writing between the parties.

Article 8 - Usage du nom ENSM

Le nom ENSM est protégé. Toute exploitation indue du nom ENSM fera l'objet de poursuites devant les tribunaux judiciaires ou administratifs. Les qualifications obtenues à l'issue de la formation sont délivrées à titre individuel.

Article 8 - Use of the name ENSM

The name ENSM is protected. Any undue use of the name ENSM will be prosecuted before the courts or administrative tribunals. The qualifications obtained at the end of the training are issued on an individual basis.

Article 9 – Facturation et paiement

Pour les stagiaires indépendants, le stage doit être soldé au plus tard le premier jour ouvrable précédant le stage si ce dernier est payé par virement et 15 jours ouvrables si ce dernier est réglé par chèque. La feuille d'émergement est fournie en fin de formation et sur demande.

Pour les sociétés fournissant un numéro de Siret, la facture est envoyée à l'issue de la formation. La feuille d'émergement peut être envoyée sur demande. La facture est payable à 30 jours.

A l'exception des factures adressées à des sociétés et citoyens ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, les factures adressées à des sociétés ou des individuels à l'étranger doivent être soldées avant le début de la formation.

Le paiement est effectué par virement sur le compte de l'ENSM. Chèques, mandats cash, cartes bancaires ou espèces peuvent être acceptés selon les sites et les situations.

Article 9 - Invoicing and payment

For independent trainees, the internship must be settled at the latest on the first working day preceding the internship if the latter is paid by bank transfer and 15 working days if the latter is paid by cheque. The release sheet is provided at the end of the training and on request.

For companies providing a Siret number, the invoice is sent at the end of the training. The release sheet can be sent on request. The invoice is payable within 30 days.

With the exception of invoices addressed to companies and citizens who are nationals of a Member State of

In the European Union, invoices sent to companies or individuals abroad must be settled before the start of the training.

Payment is made by transfer to the ENSM account. Cheques, cash orders, credit cards or cash can be accepted depending on the location and situation.

Article 10 – Annulation

Annulation par l'utilisateur

En cas d'annulation tardive par l'utilisateur, les dispositions suivantes s'appliquent

- Annulation effectuée plus de 10 jours ouvrables avant le début de la formation : aucune pénalité
- Annulation effectuée entre 1 et 10 jours ouvrables avant le début de la formation : les frais de participation à la formation sont intégralement facturés sauf en cas de :
 - ✓ Remplacement par l'utilisateur par un autre stagiaire
 - ✓ Remplacement par l'ENSM par un autre stagiaire, dans la mesure de ses moyens.
 - ✓ Cas de force majeure, défini par l'article 12 des présentes Conditions générales de vente.

Annulation par l'ENSM

L'ENSM se réserve le droit d'annuler les stages sans contrepartie au plus tard 10 jours ouvrables avant le début du stage. A titre illustratif, les stages peuvent être annulés, sans que cette liste soit exhaustive, si le nombre minimum de stagiaires nécessaire n'est pas atteint ou si les intervenants ne sont plus disponibles. L'utilisateur peut demander si le nombre minimum de stagiaires est atteint lors de l'inscription et à tout moment souhaité.

Dans ce cas, de manière prioritaire, il est proposé à l'utilisateur un stage similaire à une date ultérieure ou sur un autre site de l'ENSM. En cas d'impossibilité de reclassement, les sommes engagées sont remboursées intégralement à l'utilisateur par l'ENSM.

Aucune autre compensation ne peut être accordée, y compris en cas d'annulation du stage par l'ENSM entre 1 et 10 jours ouvrables avant le début du stage.

Article 10 - Cancellation

Cancellation by the user

In the event of late cancellation by the user, the following provisions apply

- *Cancellation made more than 10 working days before the start of the training: no penalty*
- *Cancellation made between 1 and 10 working days before the start of the training: the costs of participating in the training are fully invoiced except in the case of:*
 - ✓ *Replacement by the user by another trainee*
 - ✓ *Replacement by ENSM by another trainee, within its means.*
 - ✓ *Force majeure, defined by Article 12 of these General Terms and Conditions of Sale.*

Cancellation by ENSM

ENSM reserves the right to cancel internships without compensation at the latest 10 working days before the start of the internship. For example, internships may be cancelled, without this list being exhaustive, if the minimum number of interns required is not reached or if the instructors are no longer available. The user can ask if the minimum number of trainees is reached at the time of registration and at any time he/she wishes.

In this case, as a matter of priority, the user is offered a similar internship at a later date or on another ENSM site. If it is impossible to reclassify, the sums committed are refunded in full to the user by ENSM.

No other compensation may be granted, including in the event of cancellation of the internship by ENSM between 1 and 10 working days before the start of the internship.

Article 11 : Sous-traitance

L'ENSM se réserve le droit de sous-traiter une partie de la prestation à des sous-traitants qu'elle a sélectionnés. L'ENSM reste responsable envers l'utilisateur pour la fourniture de la prestation et pour l'exécution de la totalité du contrat.

Article 11: Subcontracting

ENSM reserves the right to subcontract part of the service to subcontractors it has selected. ENSM remains liable to the user for the provision of the service and for the performance of the entire contract.

Article 12: Force majeure

La responsabilité de chacune des parties ne saurait être retenue si l'inexécution totale ou partielle au titre de la convention était due à la survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code civil.

La partie souhaitant invoquer le cas de force majeure devra notifier l'événement à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception dans les plus brefs délais à compter de la survenance de l'événement.

Ladite Partie informera l'autre Partie de la durée prévisible de l'empêchement et des dispositions palliatives qu'elle a prises ou propose de prendre.

L'événement de force majeure suspend pour les Parties l'exécution de leurs obligations ; corrélativement, chaque partie supporte la charge de tous les frais qui lui incombent résultant de la survenance du cas de force majeure.

Pour rappel, un cas de force majeure, tel que défini à l'article 1148 du Code civil, est un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la partie concernée.

A titre indicatif, la jurisprudence définit ces critères de la façon suivante :

- **Imprévisibilité** : on considère que si un événement est prédit, on pourra prendre les mesures appropriées pour éviter ou limiter le préjudice. Ne pas l'avoir fait est considéré comme une faute. L'évaluation repose sur l'appréciation du comportement avant l'événement, par référence à une personne prudente et diligente, et en tenant compte des circonstances de lieu, de temps, de saison. En matière contractuelle, l'imprévisibilité s'apprécie au jour de la conclusion du contrat, le débiteur ne s'engageant qu'en fonction de ce qui était prévisible à cette date. L'existence d'antécédent suffit pour affirmer la prévisibilité de l'événement.

- **Irrésistibilité** : elle indique que l'événement est insurmontable, celui-ci n'est ni un simple empêchement ni une difficulté accrue. L'appréciation des faits est stricte: il s'agit de catastrophes naturelles (séisme, tempête) ou d'événement politiques majeurs (révolution, guerre). Quant à l'individu, il faut qu'il lui ait été impossible, pendant l'événement, d'agir autrement qu'il ne l'a fait. C'est une appréciation « in abstracto » de son comportement par référence à un individu moyen placé dans la même situation. L'irrésistibilité peut être rapprochée des notions d'événement "inévitables" ou "insurmontables".

- **Extériorité** : l'événement est extérieur à la personne mise en cause. Elle n'est pour rien dans sa survenance. L'évaluation de l'extériorité est stricte. Les éléments intrinsèques à la personne ou à la chose ne peuvent normalement pas constituer des cas de force majeure (maladie ou vice caché par exemple). L'exécution de l'obligation ne doit pas seulement être rendue plus difficile ou plus onéreuse, elle doit être impossible. Si l'événement extérieur cesse, l'obligation reprend, elle n'est que suspendue.

Article 12: Force majeure

The liability of each of the parties may not be retained if the total or partial non-performance under the agreement was due to the occurrence of a case of force majeure within the meaning of Article 1148 of the Civil Code.

The party wishing to invoke the case of force majeure must notify the other Party of the event by registered letter with acknowledgement of receipt as soon as possible after the occurrence of the event.

The said Party shall inform the other Party of the foreseeable duration of the impediment and of the palliative measures it has taken or proposes to take.

The event of force majeure suspends the performance of the Parties' obligations; accordingly, each Party shall bear the cost of all costs incurred by it as a result of the occurrence of the event of force majeure.

As a reminder, a case of force majeure, as defined in article 1148 of the Civil Code, is an unforeseeable, irresistible event outside the party concerned.

As an indication, the case law defines these criteria as follows:

- *Unpredictability: it is considered that if an event is predicted, appropriate measures can be taken to avoid or limit the harm. Failure to do so is considered a fault. The assessment is based on the assessment of behaviour before the event, by reference to a prudent and diligent person, and taking into account the circumstances of place, time and season. In contractual matters, unpredictability is assessed on the day the contract is concluded, the debtor only committing himself according to what was foreseeable on that date. The existence of antecedent is sufficient to affirm the predictability of the event.*
- *Irresistibility: it indicates that the event is insurmountable, it is neither a simple prevention nor an increased difficulty. The assessment of facts is strict: these are natural disasters (earthquakes, storms) or major political events (revolution, war). As for the individual, it must have been impossible for him, during the event, to act otherwise than he did. It is an "in abstracto" assessment of his behaviour by reference to an average individual in the same situation. Irresistibility can be compared to the notions of "inevitable" or "insurmountable" events.*
- *Exteriority: the event is external to the person implicated. It has nothing to do with its occurrence. The evaluation of the exteriority is strict. The elements intrinsic to the person or thing cannot normally constitute cases of force majeure (illness or hidden defect for example). The fulfilment of the obligation must not only be made more difficult or more onerous, it must be impossible. If the external event ceases, the obligation resumes, it is only suspended.*

Article 13: Différends éventuels

Tout différend ou contestation s'élevant entre les parties à l'occasion de l'exécution de ce contrat et

qui n'a pu être réglé à l'amiable sera porté, par dérogation à l'alinéa 1^{er} de l'article R. 312-11 du Code de justice administrative, et en application de l'alinéa 2nd de cet article, devant le Tribunal administratif de Marseille.

Article 13: Possible disputes

Any dispute or controversy arising between the parties in connection with the performance of this contract which cannot be settled amicably shall, by way of derogation from paragraph 1 of Article R. 312-11 of the Code of Administrative Justice, and pursuant to paragraph 2 of that article, be referred to the Marseille Administrative Court.